

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE Un an : 5 fr. 50 (avec Bulletin officiel 7 fr. 50)
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus
Etranger : 15 fr. par an. (Avec Bulletin 18 fr. par an)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II. 458

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 15 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publicitas**, S. A. Suisse de Publicité
ou à l'Administration du *Confédéré*

Le centenaire d'une catastrophe

La débâcle de la Dranse

le 16 juin 1818

Parmi les diverses Dranses du Valais et de la Savoie, celle de Bagnes est l'un des plus importants tributaires du Rhône valaisan. C'est aussi celui qui, chez ses riverains et au loin dans le monde, en est le plus fameux; ses désastreuses débâcles périodiques lui ont acquis une redoutable célébrité. Les annales orales et écrites de la contrée sont remplies de ses ruineux exploits. L'histoire valaisanne mentionne quelques-unes de ces crues les plus mémorables, causées parfois par des pluies torrentielles, mais plus fréquemment par des ruptures subites de glaciers ou de lacs glaciaires.

Au V^e siècle, Silvius, évêque du Valais et troisième successeur de saint Théodule, fut chassé d'Octodure (ancienne Martigny) et contraint de reporter son siège épiscopal à Agaune (Saint-Maurice), à cause des inondations incessantes de la Dranse. Ses successeurs étant revenus se fixer dans l'inhospitalière cité, ils en furent chassés une seconde fois. Dès l'an 580, sous l'évêque Héliodore, la situation n'étant plus tenable, le centre du diocèse fut installé définitivement à Sedunum (Sion).

Plus tard, notamment en 1469 et en 1640, des trombes d'eau provoquèrent de grandes crues de la Dranse et des effets désastreux autour de ses rives. Celle de 1640 ne fut pas particulière à la région de Martigny, mais elle déploya, paraît-il, ses funestes effets dans tout le Valais.

Mais les plus terribles désastres enregistrés par l'histoire locale furent les ruptures du glacier de Giétroz de 1595 et de 1818. Les plus récentes, heureusement bien moins considérables, furent celles qui se produisirent, plusieurs années de suite, notamment en 1894 et en 1898, pour une cause identique : rupture d'une poche d'eau au glacier de Crête-Sèche, non loin des sources de la rivière.

Revenons aux débâcles du Giétroz, glacier dont la partie inférieure, en temps de grande extension, se précipite à l'entrée de la gorge étroite de Mauvoisin, constituant le thalweg de la vallée, l'obstrue et refoule la rivière en amont. Un lac se forme derrière la barre de glace, qui cédera fatalement quand l'élément liquide aura acquis une force suffisante pour la rompre et la déblayer. La catastrophe se produit alors inévitable et foudroyante. Semer la consternation et le deuil dans toute une contrée riante et pittoresque, y accumuler des ruines dont il subsistera des traces séculaires, tout cela est l'affaire de quelques heures. La dernière grande débâcle du Giétroz parcourut en une heure et demie à peine, la distance de 33 kilomètres, séparant Mauvoisin de l'embouchure de la rivière dans le Rhône. Celle de 1595, selon les chroniques de l'époque, coûta la vie à 140 personnes, dont la moitié dans la paroisse de Martigny, et détruisit 500 bâtiments. La débâcle tristement mémorable d'il y a cent ans — 16 juin 1818 — fut heureusement, sinon moins désastreuse, en tout cas moins sinistre, si l'on considère les pertes de vies humaines. L'inondation était prévue inévitable depuis un jour ou deux et les riverains étaient sur le qui-vive. Néanmoins les victimes furent relativement nombreuses, surtout à Martigny. Les divers auteurs dont nous possédons des relations de l'événement, ne sont pas d'accord sur leur nombre, il varie de 34 à 50 (ce dernier chiffre est du doyen Bridel, qui me paraît avoir exagéré). Trois cents bâtiments environ furent emportés par la débâcle, qui roulait un affreux tourbillon de 530 millions de pieds cubes d'eau. Trois jours auparavant la masse liquide mesurait au moins 800 millions de pieds cubes, le 13 juin, au moment où l'ingénieur Venetz, envoyé sur les lieux pour établir une galerie au travers de la barre de glace, avait réussi à atteindre le niveau du lac montant

sans cesse. Trois jours durant, la rivière, coulant à pleins bords, avait diminué celui-ci de 270 millions de pieds cubes, et sans l'arrivée soudaine des chaleurs estivales, on allait éviter le malheur. Quoi qu'il en soit, les travaux de Venetz préservèrent le val de Bagnes et probablement toute la plaine bas-valaisanne jusqu'au Léman d'un cataclysme bien plus grand si l'on considère que sans l'ouverture de cette tranchée, le lac aurait atteint un volume au moins trois fois plus considérable que celui de l'inondation, soit 1750 millions de pieds cubes avant de déborder par dessus la barre glacée. Je me fais un devoir de rappeler ici quel tribut de reconnaissance mes compatriotes doivent à la mémoire de ce noble enfant du Valais, l'ingénieur Ignace Venetz qui, comme on le sait, s'est acquis une place en vue dans les annales de la science moderne par ses observations et ses écrits sur le mouvement des glaciers, qui en font l'un des pionniers les plus incontestés de l'école glacialiste du siècle dernier.

Les dégâts de l'inondation de 1818 furent évalués à un million et demi de francs. Mais les plus grandes misères — et c'est surtout pour rappeler le fait que j'écris ces lignes — furent soulagées par des dons magnifiques qui affluèrent de tous les points cardinaux de la patrie suisse, des colonies suisses dans les grandes villes de l'étranger et des étrangers eux-mêmes, Français et Anglais. Ces dons généraux dépassèrent le chiffre de 170,000 francs de Suisse (= 245,000 fr. actuel).¹ Nos bons compatriotes, Genevois et Vaudois, se distinguèrent tout particulièrement dans ce concours de charité patriotique et confédérale. A Genève, le pasteur Moulinié — connu par ses écrits — prononça un sermon de circonstance qui fut imprimé et vendu au profit des inondés. Dans le canton de Vaud, pourrait-on taire le nom du vénérable pasteur de Moutreux, le patriote et philanthrope doyen Bridel, qui jouit encore et à bon droit d'un bout à l'autre de la terre vaudoise d'une renommée du meilleur aloi? Le Valais, et en particulier ma contrée d'origine, qui lui doit tant depuis 1818, l'ignore trop malheureusement, et ça a été une entreprise des plus louables de la part de M. Bertrand, pharmacien à Chexbres, un enfant du Valais fixé au sein de l'hospitallerie patrie vaudoise, d'écrire en bonne place dans l'édition 1918 de l'*Almanach du Valais*, sa substantielle étude sur le Valais et le doyen Bridel, accompagnée d'un bon portrait de l'auteur du *Conservateur suisse* et de l'*Essai statistique sur le Valais*. Notre érudit concitoyen a passé en revue les principaux sujets et morceaux valaisans éparés dans les ouvrages de Bridel, en particulier à propos de ce centenaire douloureux, les récits de deux courses faites au val de Bagnes, en 1818, peu après la débâcle, puis en 1819. Cette dernière est intitulée : *Pèlerinage à la vallée de Bagnes et au St-Bernard*. La relation de la première course, rédigée en un style touchant d'une éloquente pitié, fut lu à la réunion de la *Société helvétique des sciences naturelles*, à Lausanne, le 27 juillet 1818. Cet exposé provoqua un grand élan de charité envers les victimes du fléau. O mémoire du bon doyen, recevez l'hommage de reconnaissance affectueuse des petits-enfants de vos obligés. Combien sont vrais ces deux vers patois gravés sur son modeste monument :

L'amavé son pays, lei a fé caquq bin,
Diou l'héberdzei léno et lo ligné por sin.

Il aime son pays et lui fit quelque bien,
Que Dieu l'héberge là-haut et le tienne pour sien.

¹ Collecte des cantons suisses. — Zurich, 10,000 francs de Suisse, Berne, 26,891.02. Lucerne, 2,200. Uri, 200. Schwytz, 768.40. Unterwald, 500. Glaris, 1000. Zoug, 400. Fribourg, 4000. Soleure, 3,204.25. Bâle, 12,580.67. Schaffhouse, 3,782. Appenzell Rh.-Ext., 1,200. Appenzell Rh.-Int., 400. Grisons, 3,390. Argovie, 8,021.15. Thurgovie, 3,931. Tessin, 2,014.50. Vaud, 26,121.18. Neuchâtel, 8,000. Genève, 18,241.52. Valais, 5,740.37. — Total, 142,586.06.

Le canton de St-Gall est le seul à ne point figurer dans la liste. Pourquoi? Y a-t-il eu à la même époque dans ce canton des calamités locales qui aient distraité la charité publique des malheurs des riverains de la Dranse. Je ne sais!

Le quart environ de cette somme a été prélevé et appliqué aux travaux préventifs exécutés dès 1818 au glacier de Giétroz pour éviter de nouvelles catastrophes.

Puisse, à l'occasion du centenaire de l'*avêdo de l'an dix-huit* (désignation vulgaire et courante de la catastrophe) une belle pensée de gratitude empoigner le cœur de mes concitoyens en souvenir de Bridel, et se montrer dignes de leurs aïeux qui, au second voyage du doyen dans la vallée de Bagnes, après la catastrophe, se portèrent en cortège à sa rencontre, magistrats en tête, au bruyant carillon du clocher de Bagnes, selon le témoignage d'un contemporain, Louis Gard.

Maurice GABBUD.

Le bilan de la catastrophe

Tous les lieux riverains de la Dranse — villages et mayens — souffrirent grandement de la débâcle du Giétroz. Bovernier seul fut heureusement épargné d'une façon phénoménale; un amas de bois chassé devant la débâcle vint former barrage entre le village et l'ouragan liquide.

Voici quelques chiffres des pertes humaines et de celles en bestiaux et en bâtiments. Il y a certaines divergences entre les diverses relations de la tradition orale où nous puisons les renseignements suivants :

L'alpe de *Mazériaz* perd son chalet principal.

Le mayen de *Bonathesse* avec ses 42 granges est entièrement rasé. 30 granges environ sont détruites au *Brucholay* où l'on déplore la première victime humaine. A *Fionnay* 57 bâtiments sont détruits et aux *Granges-Neuves* (avec le *Planproz*?) 31 subissent le même sort.

A *Lourtier*, le quartier du *Glazier* fut entièrement rasé et on n'y a pas reconstruit depuis : 16 maisons, 34 granges au moins plus la chapelle, des moulins et foudons et trois vaches.

Champsec perd également sa chapelle. 14 maisons et 44 granges selon les évaluations minimales, mais diverses inscriptions qu'on retrouve encore sur des parois de granges ou aux solives des plafonds, accusent le chiffre de 76 bâtiments perdus. En outre, deux vieilles femmes perdirent la vie. Un nombreux bétail fut noyé, dont 15 vaches.

Le hameau du *Liappey* perdit 6 ou 7 maisons et 5 granges, *Villette* 2 maisons et 3 raccards et la Brochure anonyme de Vevey ajoute 2 martinets et 2 victimes humaines.

Grands dégâts à *Sembrancher* : 5 victimes humaines, 8 granges emportées ainsi qu'une grande quantité de terres arables.

A *Martigny*, à *Martigny-Bourg* surtout, 80 bâtiments sont ruinés et l'usine de fil de fer du *Broccard* est détruite.

Voici les chiffres des relations du doyen Bridel : de Mauvoisin à *Lourtier* 174 mayens ou chalets, de ce dernier village au *Châble* : 38 maisons, 112 granges et greniers, en plus 41 moulins, martinets, clouteries et foudons et 15 ponts sur 19 emportés au val de Bagnes. En tous cas le chiffre de 300 bâtiments perdus est amplement dépassé.

Les pertes matérielles furent évaluées à un million et demi de francs dont 600,000 pour la région de Martigny, lesquels chiffres correspondraient cent ans après la débâcle à près d'une dizaine de millions.

Martigny fut le plus éprouvé en pertes humaines. La liste funèbre n'a pu être fixée exactement jusqu'ici et le chiffre des victimes varie selon les auteurs entre 34 et la cinquantaine selon Bridel. Hélas, j'ai tout lieu de croire en confrontant les différents récits du désastre que la réalité se rapprochera plutôt du dernier chiffre que du premier.

M. G.

Voici la relation du professeur Mercanton dans le journal *La Famille* du 5 juin (Georges Bridel & Cie, éditeurs, Lausanne) au sujet de la terrible journée du 16 juin 1818.

Dès que les hommes envoyés en reconnaissance, au mois d'avril 1818, par le président de la commune de Bagnes, eurent rapporté que derrière la barre énormément accrue pendant l'hiver et sans cesse épaissie par de nouveaux éboulements de glace, la Dranse avait déjà reformé un lac, d'heure en heure plus étendu, le gouvernement valaisan dépêcha Venetz pour conjurer la menace. Le célèbre ingénieur s'arrêta au parti de creuser au travers de l'amas et à une vingtaine de mètres sous sa surface une galerie d'évacuation en pente douce, longue de quelque 200 mètres. Il calculait que cet ouvrage pourrait être terminé au moment où le niveau montant du lac en atteindrait le seuil. L'écoulement même élargirait le tunnel en en abaissant aussi le plancher; il se régulariserait ainsi de lui-même et l'évacuation totale s'achèverait sans à-coup.

Les travaux commencèrent fiévreusement le 11 mai. Le mauvais temps, les continuels et dangereux chutes de séracs, les infiltrations d'eau, mille difficultés inhérentes à ce genre d'ouvrage compliquèrent la besogne. Néanmoins elle avançait et le 4 juin la galerie était percée; l'eau ne l'ayant pas en-

core atteinte, on creusa pour aller à sa rencontre, et le 13 l'écoulement commença. Le lac noyait alors tout le Planduran. Il avait alors 3600 mètres de longueur, 200 mètres de largeur et 90 mètres de profondeur vers la barre. Il contenait 30 millions de mètres cubes d'eau.

Tout alla bien au début. Le niveau baissait à vue d'œil; le 16 au matin, il était descendu de 10 mètres et le lac s'était raccourci de 650 mètres. On espérait encore une résolution pacifique de la crise, mais un noir souci étreignait cependant l'ingénieur responsable : l'eau s'échappant de la galerie à 25 mètres au-dessus du terrain où reposait l'amas, s'y précipitait en cataracte, affouillant le sol meuble, minant la glace même et la détachant par tranches, amincissant sans cesse la digue, d'aval en amont. Il devenait de plus en plus clair qu'à ce jeu la résistance du barrage, naguère cause du danger, maintenant condition du salut, risquait de devenir insuffisante. Qui l'emporterait, du rétrécissement de la barre ou de l'approfondissement de la galerie? Et un tiers seulement du lac avait pu s'écouler! Venetz, horriblement inquiet, expédiait avertissements sur avertissements aux Bagnards.

Passé midi, le 16, il devint évident qu'on n'éviterait pas une débâcle; Venetz laissa un homme au guet et emmena en hâte ses ouvriers. A 4 h. 30, la digue céda; 20 millions de mètres cubes d'eau s'engouffrèrent dans la trouée et se précipitèrent dans la vallée. A 5 h. 10 m., le flot atteignait le *Châble*; à 6 h., il était à *Martigny*; à 7 h. 06, il passait à *St-Maurice*; à 11 h. du soir il venait mourir dans le Léman. Il avait parcouru le val de Bagnes à la vitesse de 20 km. à l'heure.

Son passage fut terrifiant! Gigantesque goutte d'eau pétrie de terre, de rochers et de glaçons, enveloppée des troncs d'arbres arrachés et des solives des chalets détruits, le flot s'avançait en roulant sur lui-même avec un grondement sinistre. Il détruisit tous les ponts, emporta ou ruina 350 bâtiments, tua une quarantaine de malheureux qui n'avaient pas pu ou su s'en garer et de nombreuses têtes de bétail. Il perdit de sa violence en s'épandant dans la plaine de Martigny, mais le Bourg fut très malmené. Le Rhône charria jusqu'au Léman des cadavres, des meubles et des bois. Seul de tous les villages riverains de la Dranse, Bovernier resta intact; maintenue dans la concavité du flanc de la vallée par la force centrifuge, l'onde passa, dominant la bourgade, sans la toucher.

Des épisodes se produisirent qui frappent l'imagination. A *Champsec*, le père Carron, âgé de 92 ans et presque aveugle, réfugié sur un tertre, eut de l'eau jusqu'à mi-corps et se sauva en se cramponnant à un arbre. Un gentilhomme anglais, qui venait de visiter le lac du Mauvoisin en compagnie du dessinateur lausannois Piot, raconte ainsi leur salut quasi miraculeux :

« De retour dans la vallée de Bagnes, nous fûmes rejoints par deux voyageurs anglais et un guide montés aussi sur des mulets, et nous continuâmes la route ensemble. Arrivés, peu après cinq heures du soir, entre *Sembrancher* et Bovernier, dans un passage entièrement resserré, où le fracas de la rivière absorbait tout autre bruit, je me retourne par hasard et vois à peu de distance une montagne de débris de maisons et d'arbres mêlés d'eau qui s'avance avec une grande rapidité et envahit toute la gorge où nous nous trouvions; je mets aussitôt mon mulet au galop pour donner l'alarme aux autres personnes de la compagnie; au même instant, nous nous élançons à terre et gravissons promptement la pente escarpée de la montagne. Mon mulet est emporté peu après par la débâcle roulant à nos pieds. Mon saisissement redouble bientôt lorsque je m'aperçois que M. Piot n'est plus avec nous... »

L'Anglais envoie, de Bovernier, des guides à la recherche de son compagnon : « ... Ils reviennent à 11 heures du soir et le ramènent sans qu'il lui soit arrivé d'accident... Un sapin abattu devant son mulet l'avait épouventé; en se retournant, l'animal voit la débâcle prête à l'engloutir. Il sent le danger, gravit la montagne avec une vitesse incroyable et sauve son cavalier... »

Si la catastrophe de 1818 ne fit pas plus de victimes, c'est aux avertissements de Venetz qu'on le dut. La débâcle du 4 juin 1595 avait été bien plus désastreuse : elle anéantit 500 bâtiments et tua au moins 140 personnes. L'identité de cause et de marche des deux événements est hors de doute : la crue glaciaire de la fin du XVI^e siècle est la plus grande que l'histoire nous ait conservée.

A toute époque de l'année on peut prendre
un abonnement au *Confédéré*

Il suffit d'en aviser l'Administration du «*Confédéré*», à Martigny, par simple carte postale.

Bulletin de la guerre

13 juin.

Vers Paris

Les angoisses que suggérait il y a deux jours à peine la nouvelle ruée des Allemands entre Noyon et Montdidier se sont dissipées depuis quarante-huit heures. Non seulement l'avance de l'envahisseur dans ce secteur a été minime, mais elle n'a pas tardé d'être corrigée par la reprise de la plupart des positions nouvelles par les armées françaises et alliées. Ainsi les Allemands sont de nouveau arrêtés. Si cette constatation ne suffit pas à écarter une menace prochaine sur Paris, du moins elle atteste que l'agresseur ne parvient plus à prolonger aucun des violents efforts qu'il renouvelle coup sur coup depuis trois mois.

Ce pas a été fait, reconnaît le colonel Feyler, un pas d'environ trois kilomètres de la ligne Méry-Marquéglise au ruisseau de l'Aronde, puis il a dû être retiré devant une contre-attaque. En fin de journée, le combat a revêtu un état stationnaire dans cette région. Plus heureux le long de l'Oise, les Allemands avaient progressé quelque peu dans la direction de Ribécourt.

L'impression actuelle est que le nouvel effort allemand devant Paris est pénible. Il exige persévérance et sacrifices. L'objectif, en tant que ligne géographique, est d'aligner le front de Montdidier à Châtea-Thierry en passant par Compiègne et Villers-Cotterets. Les premiers essais n'ont pas rapproché beaucoup les troupes allemandes de cet objectif.

Aussi le haut commandement du prince impérial commencerait-il à perdre de sa belle assurance, si l'on en croit une dépêche de Stockholm au *Matin*, disant :

Un radio du grand quartier général allemand, adressé à Falkenhayn et intercepté, dit que la situation sur le front occidental est sérieuse et réclame le transport immédiat de troupes allemandes actuellement en Ukraine et en Grande Russie.

De son côté, le correspondant de l'agence Havas sur le front dit que les vigoureuses contre-attaques des Français ont porté le désordre complet dans les rangs des Allemands qui, ne s'attendant pas à une réaction aussi rapide, ont reflué en arrière, amenant des chevaux au triple galop pour enlever les pièces déjà avancées en première ligne. Ils ne les ont pas toutes sauvées. La vaillante ardeur et le mordant de nos troupes sont admirables. Les Français avançant en terrain reconquis ont constaté que le sol était littéralement jonché de cadavres allemands que la rapidité de notre progression n'avait pas permis à l'ennemi d'enlever. Les prisonniers sont défaits et accablés.

Derniers communiqués

PARIS, 13, 15 h. — Dans la soirée d'hier et dans la nuit, les Allemands n'ont pas renouvelé leurs attaques. Entre Montdidier et la région d'Antheuil, les troupes françaises ont consolidé leur position.

Sur la droite française, des contre-attaques françaises ont permis de rejeter les Allemands sur la rive nord de la Matz. Les Français occupent de nouveau la hauteur de Croix-Picard et Melicocq. Une centaine de prisonniers et des mitrailleuses sont restés aux mains des Français.

Les combats ont continué violents entre l'Aisne et la forêt de Villers-Cotterets. Les Allemands ont progressé jusqu'au ravin à l'est de Laversine. Ils ont réussi, après une lutte acharnée, à prendre pied dans Cœuvres et St-Pierre-Aigle.

Les Allemands ont prononcé une violente attaque sur le front Bouresche-bois Belleau.

Les troupes américaines ont brisé l'attaque, infligeant des pertes sérieuses à l'assaillant. Elles ont gardé leur gain.

L'apport américain

On évalue présentement à 7 ou 800 mille hommes le nombre des Américains transportés en Europe, et le ministre de la guerre Baker assure pouvoir désormais débarquer en France 200.000 hommes par mois. Ce chiffre est considérable et il y a toute apparence que l'effectif total des « Sammies » qui ont passé l'Atlantique ne doit plus être bien inférieur au million.

En face de cette progression régulière, l'on comprend que le haut commandement impérial soit préoccupé d'en finir, c'est-à-dire d'atteindre Paris au plus tôt. Mais tout serait-il fini même par là ?

Doit-on comprendre avec la même facilité la persistance que déploie le général Foch à prolonger la défensive en reculant, mais le moins possible, sous les plus violentes poussées ? Nous ne saurions répondre à cette dernière question.

Voici déjà quatre mois que le général Malherbe écrivait ce qui suit dans le *Temps* :

Nous voyons déjà beaucoup d'Américains en France, et l'esprit simpliste de la foule est porté à croire que le concours de l'Amérique est déjà très efficace.

Nous avons trop souvent dit dans ces chroniques le danger qu'il y a à laisser l'opinion publique flotter au gré des nouvelles contradictoires, et l'intérêt

qu'il y aurait à dire aux peuples alliés la vérité aussi crue que possible, pour ne pas que nous essayions encore une fois de mettre au point optimistes et pessimistes.

Du jour où les Etats-Unis sont entrés dans la lutte, la certitude de la victoire a pénétré profondément dans les nations alliées dont la confiance n'avait pas cependant été ébranlée par tant d'épreuves. Faut-il rappeler que l'intervention des Etats-Unis coïncidait avec le repli allemand de la Somme et la révolution russe ? Certes, nous avons tous entrevu, en ce printemps 1917, la fin de l'effroyable drame.

Le concours de l'Amérique avait pourtant, à ce moment, un effet plus moral que matériel. La parole du président Wilson prononçait la condamnation définitive du crime allemand et montrait au monde de quel côté étaient le droit et la justice. Nous n'ignorions pas que la formidable puissance des Etats-Unis ne pourrait se manifester et agir efficacement qu'à une assez longue échéance. Et peut-être avions-nous alors quelque raison de penser que l'Amérique nous aiderait plutôt par le ravitaillement que par l'appoint de ses forces militaires. Et beaucoup d'Américains sans doute partageaient cette illusion que la bataille serait terminée sur le front d'Europe avant que les armées américaines y eussent participé effectivement. La presse allemande elle-même, couvrant la déconvenue de la politique de Berlin, affirmait que les Américains arriveraient trop tard et que Hindenburg aurait vaincu auparavant. Et la victoire des alliés eût été possible avec le concours réduit des Américains, si la terrible surprise de la défaillance russe et de l'effondrement du front d'Orient n'avait complètement renversé la situation et rendu à l'Allemagne son équilibre militaire qui paraissait irrémédiablement compromis il y a quelques mois. La double trahison russe, celle de Sturmer et de Protopopof, et celle de Lénine et Troitzky, a amené la défaite et l'invasion de la Roumanie, puis la défaite et l'invasion de l'Italie. Le front d'Orient est réduit à ce front du Levant que nous définissons dernièrement, de la Grèce à la Perse, et le front d'Occident ne peut plus compter que sur lui-même... et sur les Américains.

Le concours militaire américain prend dès lors un caractère décisif.

Or, voici un an que les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Allemagne, et c'est à peine si quelques unités entrent en ligne sur le front français.

Nous savons que plusieurs divisions ont déjà traversé l'Atlantique; nous savons qu'un nombreux personnel de techniciens et de main-d'œuvre est au travail sur notre territoire. Nous savons que les camps d'instruction, les centres d'aviation, les dépôts s'échelonnent et se multiplient entre les ports de débarquement et les secteurs de la zone des armées, où les Américains se préparent à coopérer avec nous. Mais nous avons été avertis par la voix même de nos amis d'Amérique qu'il y a entre nous et eux tout l'Océan, que les transports de troupes et de leur matériel exigent un tonnage considérable, que le ravitaillement, si nécessaire aux alliés, réclame une grande part du tonnage disponible, que ce tonnage disponible est insuffisant, malgré l'appoint des navires allemands capturés, que la guerre sous-marine balance encore les réparations des pertes subies, qu'il faut par conséquent un long délai pour satisfaire aux nécessités militaires et économiques les plus impérieuses, mais qu'aussi nous avons la certitude que l'effort américain, si lent soit-il par la force des choses, n'en sera que plus décisif au moment où il jettera dans la lutte toute la puissance des Etats-Unis.

Est-ce à dire que l'épée des fils de Washington tombera dans la balance avant que les Impériaux aient réussi à s'emparer de la capitale française ?

Aux Chambres fédérales

Divers.

Dans le cours des débats hachés de la semaine écoulée nous avons laissé échapper l'intervention de nos députés valaisans au Conseil national, MM. de Lavallaz, Alexandre Seiler et Petrig.

A propos des autorisations de naturalisation, le premier a demandé au Conseil fédéral s'il n'estime pas que les réintégrations de Suissesses ayant perdu leur nationalité par suite de leur mariage devraient avoir un caractère exceptionnel, et, de plus, s'il est possible de créer un double indigénat en excluant ces Suissesses réintégrées de la jouissance des biens bourgeoisiaux.

A quoi M. Calonder a répondu que le double indigénat n'est pas admissible. Si l'indigénat comporte la jouissance des biens bourgeoisiaux, tous les ressortissants doivent en bénéficier.

Quant à M. Alexandre Seiler, il a développé au nom de la commission de gestion le postulat que voici :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner quelles mesures d'économie peuvent être prises dans les affaires militaires, notamment en réduisant les préparatifs habituels à la fin de la guerre, et comment de l'industrie de guerre on peut passer peu à peu à un régime de paix. »

Dans ce développement, que le *Journal de Genève* signale comme un discours de grande envergure, M. Seiler a soulevé la question du désarmement, de la réduction des dépenses militaires et de la transformation des industries de guerre après la paix.

M. Petrig a profité de ce débat sur les choses militaires pour se plaindre que le bataillon 89 soit toujours mobilisé au milieu de

l'été, comme c'est certainement le cas pour d'autres bataillons.

M. Decoppet a déclaré accepter le postulat Seiler au nom du Conseil fédéral, en entourant ce geste de déclarations un peu amples pour être résumées ici.

Rachat de lignes secondaires

Lundi, le Conseil national s'occupe tout d'abord du rachat à l'amiable des lignes de la Töss et de Wald-Rüti, dans le canton de Zurich (rapporteur français, M. Grand). L'assemblée adhère à l'unanimité au projet du Conseil des Etats.

La navigation fluviale

Dans le débat sur la navigation fluviale, M. Wyrch démontre que l'Allemagne aussi s'intéresse vivement à l'extension de la navigation sur le Rhin, où les droits de la Suisse doivent être sauvegardés énergiquement.

M. Ador déclare que cette centralisation s'impose même aux fédéralistes. La navigation fluviale est un problème d'urgence actualité. La question revêt un caractère vraiment national, vu son importance, pour le développement de notre commerce et le problème de la navigation vers la mer. La Suisse est prête à engager des conversations avec les Etats voisins. La France, longtemps indifférente, s'y intéresse aujourd'hui vivement. Sur le parcours Strasbourg à Bâle, l'établissement de forces motrices nuirait à la navigation sur le Rhin. Le Conseil fédéral estime que les traités de 1815 nous permettent de nous y opposer d'une façon positive et de faire valoir nos droits auprès du gouvernement badois. Le Conseil fédéral est convaincu que le peuple suisse fera le nécessaire pour consentir les sacrifices en vue d'un progrès aussi considérable de la navigation fluviale.

Le lendemain à la reprise du débat, M. de Rabours a fait un discours très documenté sur les droits de la Suisse (que la *Tribune de Genève* du 11 a publié *in extenso*), puis après quelques paroles de M. Gelpke de Bâle le projet a été adopté à l'unanimité de 112 voix.

MM. Bonhôte et consorts déposent une motion demandant au Conseil fédéral de présenter un rapport sur la cassation des pleins pouvoirs.

A la navigation fluviale fait suite le compte rendu de gestion des C. F. F.

M. Studer invite le Conseil fédéral à préparer la révision de la loi du 15 octobre 1897 sur l'acquisition et l'exploitation des chemins de fer pour le compte de la Confédération et sur l'organisation des C. F. F. L'orateur demande une simplification des rouages actuels des C. F. F.

Appuyée par M. Hirter et acceptée au nom du Conseil fédéral par M. Haab, la motion Studer est adoptée sans opposition ainsi qu'un postulat dans le même sens déposé en 1915 par la commission de gestion.

M. Grand, qui rapporte sur le département du commerce, regrette la suppression des abonnements généraux et, au nom de la commission, il demande que ceux-ci soient rétablis.

M. Maillefer rapporte sur les constructions et s'étend notamment sur l'électrification des voies, que l'on a négligemment retardée et qui désormais ne s'effectuera que moyennant des dépenses beaucoup plus élevées.

M. Will développe une motion invitant le Conseil fédéral à encourager l'exploitation des forces hydrauliques et l'emploi de l'électricité notamment pour l'électrification générale des chemins de fer, par les moyens suivants : 1. La participation de la Confédération aux frais de construction et d'exploitation d'usines hydrauliques et électriques. 2. La participation de la Confédération aux frais de l'électrification des chemins de fer privés. 3. La participation des usines hydrauliques des cantons, des communes et des particuliers à l'exploitation des Chemins de fer fédéraux, en tant que les usines des C. F. F. ne suffisent pas. Après acceptation par M. Haab, la motion est adoptée à l'unanimité.

Pleins pouvoirs

M. Peter développe son postulat demandant que les mesures de portée générale projetées par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs soient soumises au préalable d'une commission parlementaire et que toutes les mesures fiscales et les dispositions pénales pour contraventions aux ordonnances du Conseil fédéral soient en tout cas expressément exclues des pleins pouvoirs et soumises aux Chambres conformément à la loi. Signataires : 22 députés romands.

MM. Maillefer, Fazy, de Rabours et Chuard combattent la proposition défendue par M. Robert Forrer qui voudrait soustraire le sujet à la discussion. M. Bonhôte dépose une autre motion demandant la suppression pure et simple des pleins pouvoirs.

Interpellation Rutty aux Etats

Le même objet a passé en discussion devant le **Conseil des Etats** où il a été suivi d'une interpellation de M. Rutty concernant

la commission pénale spéciale qui a été adjointe au département de l'économie publique. Il considère cette institution comme une violation du droit et du principe de la séparation des pouvoirs. Il conclut que le Conseil fédéral devrait songer que le moment où les pleins pouvoirs sont battus en brèche est fort mal choisi pour les exagérer. M. Schulthess, conseiller fédéral, déclare notamment : « La solution n'était pas l'idéal, mais l'interpellant ne peut lui reprocher autre chose que des vices de forme. Les compétences du Département sont le résultat nécessaire de la situation exceptionnelle. Le fédéralisme n'a rien à voir ici. La forme n'est rien, la chose seule compte. En ces temps surtout, il faut avant tout sauvegarder la situation économique de la Suisse. »

L'interpellant est appuyé par MM. Lachenal et Usteri. Par contre, M. Motta défend l'institution chère à M. Schulthess et M. Wettstein, selon l'usage, propose l'ajournement de la discussion. L'interpellation est ainsi liquidée après un dialogue entre l'interpellant et l'interpellé. Seule la question soulevée ne l'est pas.

La crise au jour le jour

Pour le ravitaillement de la Suisse

Le gouvernement américain a donné au gouvernement suisse l'autorisation d'affréter deux vapeurs danois, le *Hans Maersk* et le *Olaf Maersk*, qui servaient jusqu'ici au transport du sucre des Antilles aux Etats-Unis.

Le caractère de cette mesure bienveillante du gouvernement américain à l'égard du gouvernement suisse est d'autant plus appréciable que les deux navires serviront à apporter en Suisse, via Certe, outre des marchandises diverses, un chargement de pétrole et d'essence, que les accords entre les gouvernements alliés et la Suisse ne prévoient nullement le transport de ces substances et que rien ne les oblige à laisser passer ce genre de cargaison.

A propos des obusiers allemands

Le département militaire fédéral nous communique la déclaration suivante :

« Dans ma lettre, publiée par le *Démocrate* du 27 mai, j'ai groupé un certain nombre de faits parvenus à ma connaissance et concernant la vente d'obusiers allemands à la Suisse et à la Roumanie. J'ai relaté les faits que j'avais constatés sans avoir été à même de vérifier les conclusions qu'on pourrait en tirer quant à la Suisse. »

En particulier, je n'ai pas affirmé que les obusiers vendus à la Suisse soient les pièces défectueuses essayées en Alsace, mais je me suis contenté de relater les propos tenus à ce sujet par les ordonnances d'officiers. Je me défends du reste d'avoir jamais voulu saper la confiance publique dans l'armée suisse.

Cependant, en présence de l'émotion soulevée par mes déclarations, je me suis adressé au département militaire qui m'a fait donner par le service technique de l'armée les indications voulues et je suis heureux de déclarer que je n'ai plus aucune raison de mettre en doute la valeur de notre matériel d'obusiers. Maurice Burrus. »

VALAIS

Don national suisse pour nos soldats et leurs familles

En montant la garde à la frontière, notre armée a épargné à la Suisse la guerre et ses horreurs.

Que tous ceux qui vivent en sécurité parce que 300.000 soldats suisses ont fait au pays le sacrifice de leur temps, de leur gagne-pain et souvent de leur santé, profitent de l'occasion qui leur est offerte de manifester leur gratitude aux défenseurs de la patrie.

Le comité du Don national porte à la connaissance du public que ce sont les autorités communales qui ont été chargées de l'organisation de cette collecte.

Dons reçus :

Etat du Valais	fr. 500.—
MM. les députés au Grand Conseil	245.—
Société de l'Aluminium, Chippis	5000.—
Société des sous-officiers	50.—
Collecte faite par les boys-scouts à la fête de gymnastique à Sion	150.—
Commune de Saas-Fée, collecte	70.80

Le comité remercie les généreux donateurs et espère qu'ils auront sous peu de nombreux imitateurs.

Fully. — Hier jeudi, est décédée à l'âge de 15 ans Mile Anais Ançay, fille de Pierre Ançay, chef d'une famille de 17 enfants, dont 11 garçons et 4 filles vivaient à ce jour, deux étant morts très jeunes.

Nos bien sincères condoléances à la famille éprouvée.

Journée cantonale de gymnastique

Le temps nous manquait pour donner dans le dernier numéro de notre journal un compte rendu de l'excellent discours prononcé au dîner de l'Hôtel de la Poste par M. Hartmann, de Lausanne, président du Comité central de la Société fédérale de gymnastique. Nous ne saurions passer sous silence les si bons conseils donnés par le distingué président de la Société fédérale et nous nous faisons un devoir d'en publier ici un bref résumé.

M. Hartmann se félicite d'être venu à notre journée valaisanne. Il l'a fait de son propre chef et sans mandat de ses collègues du Comité central. Les prévenant de son départ pour le beau Valais, deux membres lui ont écrit déjà pour le prier d'adresser aux gymnastes valaisans un salut fraternel et de bons souhaits. M. Hartmann s'empresse de déférer à cette prière et dans une improvisation pleine de cœur il exprime son affection pour les gymnastes valaisans, disant avec quelle attention le Comité central suit leurs travaux.

L'orateur déclare n'avoir manqué qu'une seule fois d'assister à une fête valaisanne de gymnastique. Il s'en est toujours repenti. Il a constaté aujourd'hui avec joie que la fête de cette année fut uniquement une journée de travail intense, comme l'exige du reste la triste gravité des temps que nous traversons.

M. Hartmann salue avec une très vive satisfaction les encourageantes déclarations de M. le chef du Département militaire. Les gymnastes ont besoin du bienveillant appui des autorités. L'appui moral plus encore que le secours financier est d'une extrême nécessité. On ne se figure pas l'immense effet que produit sur la jeunesse qui cultive sa vigueur l'apparition soudaine aux exercices d'un conseiller d'Etat, d'un président communal. Cette visite montre aux gymnastes qu'on s'intéresse à eux, qu'on suit leurs efforts, leurs progrès. — Ah ! tiens, il est venu nous voir, disent ces braves garçons, c'est bien gentil de sa part. Que les autorités valaisannes aillent donc souvent voir les sections de gymnastique quand elles sont aux exercices ! On en verra rapidement les effets.

La gymnastique joue un rôle moral immense dans le peuple suisse. Ce n'est pas seulement parce qu'elle affermit la santé de milliers de jeunes gens pâlots qui sont des candidats à la tuberculose, ce n'est pas seulement parce qu'aucun autre travail physique n'est apte à maintenir la santé au même degré que la gymnastique, ce n'est pas seulement parce que nos mille sections de gymnastique suisses préparent de bons soldats et une vigoureuse armée, c'est surtout, l'orateur insiste là-dessus, parce que les sociétés de gymnastique, qui sont autant de foyers de patriotisme, de volonté, d'énergie individuelle, de discipline consentie, sont un solide barrage contre la marée montante des sans-patrie et des internationalistes. Ah, combien de jeunes gens sont-ils restés de bons Suisses, attachés à leur pays, parce qu'ils étaient gymnastes ; combien de jeunes gens n'auraient-ils pas glissé dans la tourbe révolutionnaire si la société fédérale de gymnastique n'avait pas été là pour les maintenir dans nos bonnes traditions helvétiques.

C'est là l'immense service rendu par la gymnastique à la Patrie suisse, c'est une des raisons pour lesquelles tout magistrat qui sent les intérêts les plus sacrés du pays doit s'intéresser à la gymnastique, la soutenir et l'aimer.

M. Hartmann, très applaudi, boit à la prospérité de la gymnastique en Valais.

Décisions du Conseil d'Etat

M. le Chef du département de l'Intérieur donne connaissance des résultats pour le Valais de la votation fédérale du 2 juin sur l'initiative demandant l'introduction d'un impôt fédéral direct, desquels il ressort que la demande d'initiative a été repoussée par 19112 non, contre 3331 oui, sur 22557 votants et 32.563 électeurs inscrits.

Le Conseil d'Etat arrête le texte définitif de l'acte de concession des forces hydrauliques du Rhône d'Oberwald, à Fiesch et de la Massa au Mundbach à MM. Raymond Evéquo & consorts, d'une part, et à la Société des usines électriques de la Lonza S.A. d'autre part.

Le Conseil d'Etat nomme : M. Henri Décaillet, instituteur, substitut de l'officier d'état-civil de l'arrondissement de Salvan, en remplacement de M. Revaz, démissionnaire.

M. Emile Nicolerat, substitut de l'état-civil de l'arrondissement de Collombey-Muraz. Sont nommés cantonniers : M. Maurice Barman, à Massongex, pour la route Massongex-Daviaz, en remplacement de M. Pierre Mottier, démissionnaire ; M. Emmanuel Gaillard, à Chamoson, pour les sections de routes St-Pierre-de-Clages-Chamoson et Chamoson-Leytron.

M. Joseph Volken, d'Ernen, est nommé secrétaire du département de Justice & Police.

Le Conseil d'Etat adopte un arrêté concernant l'organisation du service du contrôle de l'impôt cantonal.

M. le notaire Walter Perrig, à Brigue, est nommé rapporteur du district de Rarogne oriental, en remplacement de M. R. Wellig, démissionnaire.

Le Conseil d'Etat décide de placer sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques la maison Ducrey & Michellod, fabrique de semelles de bois, à Martigny.

Il approuve le règlement de la commune de St-Maurice concernant la construction, la surveillance et le ramonage des cheminées.

Il vote un subside de 500 fr. en faveur de la colonie de vacances pour enfants nécessiteux, organisée par la commune de Sion.

Il porte un arrêté concernant l'augmentation des taxes sur les chiens.

M. Henri Solleder, à Sion, est nommé visiteur du vignoble de Sion, pour le parchet de la Planta.

M. Maurice Delacoste, avocat, à Monthey, est nommé membre permanent de l'Office cantonal de conciliation, en remplacement de M. Antoine Torrione, qui a décliné sa nomination.

M. Antoine Favre, substitut, est nommé officier de l'état-civil de l'arrondissement de Vex-Agettes.

Le département de l'Intérieur est autorisé à faire l'achat de semences de haricots et de plantons de chou pour remédier aux conséquences du gel des cultures.

A propos de la votation de Vex.

Nous recevons la lettre suivante :
Lausanne, le 13 juin 1918.

A la Rédaction du *Confédéré*,
Martigny.

Messieurs,
Une personne charitable m'a fait parvenir le *Nouvelliste valaisan* de ce jour, dans lequel j'ai lu une lettre de Monsieur Cyrille Pitteloud, député.

Dans cette lettre, Monsieur Pitteloud essaie de redresser le pas de clerc qu'il a fait au sujet de la votation du 2 juin à Vex et me met directement en cause.

J'adresse donc à Monsieur Pitteloud la lettre suivante que je vous prie de reproduire dans votre estimable journal :

A Monsieur Cyrille Pitteloud, député,
juge instructeur du district d'Hérens,
Sion.

Monsieur le Juge instructeur,
Dans une correspondance adressée au *Confédéré* et aux autres journaux du Valais, vous avez, intentionnellement ou non, mais en tout cas injustement, rejeté sur le télégraphe la transmission des résultats inexacts de la votation de Vex.

Le télégraphiste s'est justifié contre votre imputation, comme c'était son droit et son devoir.

Aujourd'hui, je lis dans le *Nouvelliste valaisan* votre lettre dans laquelle vous me mettez aussi en cause en parlant de « l'active propagande en faveur de l'initiative menée par une personnalité maçonnique que jeune-radical de l'entourage du télégraphiste ».

Permettez, Monsieur le Juge instructeur, que, à mon tour, je remette aussi les choses au point. Le jour de la votation, j'étais à Lausanne, où j'ai mon domicile électoral, et j'ai voté non. Je ne dirai donc pas que vous avez sciemment avancé une contre-vérité en affirmant le contraire, il me suffit d'opiner que votre inexpérience vous a fait commettre une nouvelle gaffe, et que pour un juge instructeur vous portez pas mal de jugements téméraires.

Dans la limite de mes faibles forces, j'ai mis toute mon influence en jeu, à Vex comme à Lausanne, pour faire rejeter l'initiative, et si vous êtes disposé de vous éclairer à ce sujet, vous n'avez qu'à vous adresser au comité du parti jeune-radical indépendant de Lausanne ou à la Rédaction du journal de ce parti.

Vous ne devez certainement pas ignorer, du reste, que le parti jeune-radical romand, dans un congrès tenu à Lausanne, à la suite de certaines interventions, a décidé de laisser à ses adhérents la liberté de vote concernant la votation du 2 juin.

Permettez encore que je vous dise, Monsieur le Juge instructeur, que Vex aurait certainement donné, à ma grande satisfaction, une presque unanimité de non, si vous n'étiez pas intervenu personnellement dans la votation d'une façon aussi inopportune que déplaisante.

Maintenant j'attends de vous, Monsieur le Juge instructeur, qu'à la suite des explications que je viens de vous donner, dans l'intérêt de la vérité, vous voudrez bien rectifier les renseignements erronés que vous avez donnés aux divers journaux de notre canton, concernant la votation de Vex, et veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.
J. TRAVELLETTI, ingénieur.

En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.
J. TRAVELLETTI, ingénieur.

Muraz. — Dimanche dernier, la fanfare de Muraz a fait une charmante sortie jusqu'à Champéry.

Reçus à bras ouverts par les amis de là-haut, tous les participants rentrèrent le soir, heureux de cette belle journée passée à la montagne.

Sténographie « Aimé Paris ». — Un concours ayant eu lieu à Bex le 11 mai dernier, voici les noms des élèves de St-Maurice et Monthey qui ont obtenu de bons résultats et les félicitations du jury :

Mlle Mottiez Louise, St-Maurice. Mlle Démérigo Célestine, St-Maurice. Mlle Piétrovitch Thérèse, St-Maurice. Mlle Maxit Lucie, Monthey. Mlle Savoy Claire, St-Maurice. M. Rouge Henri, St-Maurice. Mlle Martin Denise, Monthey. Sœur Cottalorda Marie-Antoine, St-Maurice.

Sucre pour les abeilles. — Le Comité de la Société valaisanne d'apiculture prévient les apiculteurs qu'ils peuvent obtenir du sucre pour la nourriture automnale de leurs abeilles à raison de 8 kg. par ruche à cadres mobiles et 5 kg. au maximum pour les ruches à rayons fixes (voir *Bulletin officiel*). Ils devront s'adresser à M. Heyraud, président de la société, à St-Maurice, ou aux présidents des diverses sections pour obtenir les bulletins de commandes qui devront leur parvenir pour le 20 juin 1918. Ajouter un timbre pour la réponse. Les commandes des sociétaires ne devront pas être réunies à celles des non sociétaires sur le même bulletin.

Sion. — Désireux de promouvoir parmi nos écoliers l'idée de l'épargne dont la nécessité ressort plus nettement encore dans ces temps difficiles, le Conseil communal de Sion a décidé de délivrer à l'avenir des carnets d'épargne en lieu et place des prix usuels. La Banque cantonale a bien voulu assumer la charge de ce service. Il sera délivré cette année environ 500 carnets. Les allocations ont été arrêtées comme suit :

Degré supérieur : 1^{er} rang 5 fr. 2^{me} rang 3 fr. 50.

Degré moyen : 1^{er} rang 4 fr. 2^{me} rang 2 fr. 50.

Degré inférieur : 1^{er} rang 3 fr. 2^{me} rang 2 fr.

Degré élémentaire : 1^{er} rang 2 fr. 2^{me} rang 1 fr. 50.

D'autre part les fonds de ce carnet d'épargne sont inaliénables jusqu'à ce que le porteur ait 18 ans révolus, afin que celui-ci puisse créer un petit pécule et prendre l'habitude de l'épargne.

Cette innovation, bien qu'entraînant une dépense de 2200 fr. environ, sera sans doute bien accueillie et appréciée par le public. Pour qu'elle obtienne un plein succès, il faut toutefois que les parents soient eux-mêmes convaincus que l'épargne est le moyen le plus sûr d'assurer l'aisance, qu'ils veillent soutenir les efforts du Conseil et amènent les enfants à restreindre toute dépense superflue et à verser, sou par sou, leurs économies à la tire-lire. (Communiqué.)

Concours de sténographie. — Le concours de 80 et 90 mots à la minute de l'Union sténographique suisse « Aimé Paris » aura lieu le 16 juin 1918, à 10 h. du matin, à l'école de commerce de filles de la ville de Sion.

Ce concours promet d'avoir le plus grand succès, une vingtaine de participants s'étant déjà fait inscrire.

Les personnes qui désirent participer à ce concours doivent s'inscrire auprès de M. Ogier Frédéric, président de la section de Sion de l'U. S. S. A. P., qui leur donnera tous les renseignements nécessaires.

A la montagne

Course des sections romandes du C.A.S.

C'est la section Monte-Rosa du Club alpin suisse qui est chargée cette année d'organiser la course annuelle des sections romandes du C.A.S. La dernière course organisée en Valais eut lieu les 12 et 13 juin 1909 à l'Arpille sur Martigny avec retour par Châtelard et Salvan.

Le siège du Comité étant à Brigue, la course aura lieu les 29 et 30 juin prochain dans le Löttsenthal. En voici le programme :

Samedi 29 juin : 1 h. 15 Lunch à l'arrivée des trains, Buffet de la Gare, Brigue. 3 h. 15 promenade en ville. 4 h. 55, départ pour Goppenstein, visite des mines de charbon de Ferden, collation offerte par la Société des Mines ; descente sur Kippel. 7 h. 45, souper à l'Hôtel Löttschberg, à Kippel. Réunion familiale.

Dimanche 30 juin : 4 h. 30 Diane. 5 h. Messe. 5 h. 30 Déjeuner. 6 h. 15. Départ pour Faffleralp par Blatten. 10 h. Allocation de M. le pasteur Ch. Müller, Genève. 10 h. 30 Collation à Faffleralp, offerte par la section Monte-Rosa. 12 h. Départ pour Kippel-Goppenstein. 3 h. 41 Départ du train Goppenstein-Brigue ; arrivée à Brigue à 4 h. 10. Départ du dernier train pour Lausanne à 4 h. 15.

Si le temps veut bien être de la partie, les alpinistes de la Suisse romande qui prendront part à la course en remporteront certainement le meilleur souvenir, car leurs collègues du Haut-Valais vont faire les choses tout à fait bien.



Confédération

Le sucre pour confitures

Le département militaire adresse aux gouvernements cantonaux une circulaire sur la livraison du sucre pour confitures. D'après cette circulaire, il sera délivré par l'intermédiaire des cantons en une ou plusieurs fois une quantité de 3 kilos et demi à 4 kilos par tête, de sucre pour confitures aux ménages, aux pensions, établissements et hôpitaux qui s'engagent à employer ce sucre pour la conserve de fruits ou de baies. Le premier lot de 2 kilos sera délivré de suite.

Afin d'assurer la part de tous ceux qui, pour une raison quelconque, ne peuvent ou ne désirent pas mettre eux-mêmes les fruits en conserve, le commissariat central des guerres fera fabriquer par soumission, dans des fabriques bien installées, une certaine quantité de confitures et de marmelade de bonne qualité. Ces produits ne pourront être achetés, contre présentation de cartes et de bons, que par ceux qui n'auront pas touché leur sucre pour confitures ou qui n'en auront touché qu'une partie. Ces confitures et marmelades seront livrées à un prix plus bas que celles de qualité égale qui se trouvent dans le commerce.

Locomotives électriques

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'accorder aux C. F. F. un crédit supplémentaire de 5.600.000 fr. pour l'acquisition de 20 locomotives électriques.

FRIBOURG

Noyés au bain

Dimanche, quelques élèves de l'Ecole normale des institutrices de Hauterive étaient allés se baigner dans la Sarine, lorsque l'un des jeunes gens, le nommé Frossard, de la Gruyère, fut emporté par le courant. Un courageux camarade, Ernest Gaul, interné belge, d'Anvers, se lança aussitôt à son secours, mais fut entraîné à son tour, et tous deux se noyèrent. Ils étaient âgés de 20 ans chacun.

VAUD

Le professeur allemand

L'ancien professeur de droit germanique à l'Université de Lausanne, Dr Kuhlbeck, avait été relevé de ses fonctions en 1908 par le Conseil d'Etat vaudois pour insubordination. Il avait demandé des dommages-intérêts à l'Etat de Vaud pour une somme de 100.000 fr. Les deux parties ont conclu un accord d'après lequel le canton de Vaud s'engage à payer au Dr Kuhlbeck la somme de 16,500 francs.

MARTIGNY

Promenade de l'Harmonie municipale à Bagnes le 16 juin

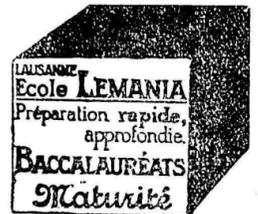
Programme :

- 7 h. 58. Départ de Martigny-Ville.
 - 8 h. 33. Arrivée à Sembrancher.
 - 9 h. 1/4. Départ à pied pour Le Châble.
 - 11 h. 1/2. Concert sur la place du Châble.
 - 12 h. 1/2. Dîner à l'hôtel Giétroz ou pique-nique.
 - 2 h. 1/2. Concert.
 - 5 h. Départ pour Sembrancher.
 - 7 h. 1/4. Départ de Sembrancher par train spécial.
 - 7 h. 3/4. Arrivée à Martigny.
- N. B. Se munir des cartes de pain, graisse et fromage.

Infirmierie

Les internés devant sous peu être rapatriés, en souvenir de leur séjour dans notre ville, ont fait don à l'Infirmierie du district de la somme de 234 fr. 50.

Nous remercions vivement nos amis les internés pour leur générosité et apprécions comme il convient leur aimable geste.



Disparu

Homme âgé de 55 ans, taille moyenne, chauve, petite moustache blonde, habits des jours : pantalons gris, gilet bleu, pas de paletot, chemise de toile écru, a disparu vendredi soir vers les 7 8 h., du Levron ; n'a plus été revu depuis cette date.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées d'en informer le « Confédéré ».

Dimanche 16 juin on commencera **JUDEX** au Royal Biograph, Martigny

Premier Episode : **L'Ombre mystérieuse.**

Deuxième Episode : **L'Expiation.**

Horoscopes gratuits pour tous ceux qui écriront de suite

Le Professeur ROXROY, astrologue américain très connu, dont les bureaux sont maintenant en Hollande, a décidé une fois de plus de favoriser les habitants de ce pays avec des horoscopes d'essai gratuits.

La célébrité du Professeur ROXROY est si répandue dans ce pays qu'une introduction de notre part est à peine nécessaire. Son pouvoir de lire la vie humaine à n'importe quelle distance est tout simplement merveilleux.



En août 1913, il a clairement prédit la grande crise actuelle en informant tous ses clients qu'en 1914 une perte dans les cercles royaux affecterait plus d'une tête couronnée d'Europe. Même les astrologues de moindre réputation et de toutes les parties du monde le reconnaissent comme leur maître et suivent ses traces.

Il vous dira ce dont vous êtes capable et comment atteindre le succès. Il vous nomme vos amis et vos ennemis et décrit les bonnes et mauvaises périodes de votre vie.

Sa description concernant les événements passés, présents et futurs vous surprendra et vous aidera.

Madame la Baronne B... écrit :

« Je vous remercie de mon horoscope qui est d'une exactitude vraiment extraordinaire. J'avais déjà consulté un certain nombre d'astrologues, jamais on ne m'avait répondu avec autant de justesse. C'est avec un véritable plaisir que je vous recommanderai à mes amies et connaissances ».

Si vous désirez profiter de cette offre spéciale et obtenir une revue de votre vie, écrivez simplement vos nom et adresse, le quantième, mois, année et place de votre naissance (le tout distinctement); indiquez si vous êtes monsieur, dame ou demoiselle, et mentionnez le nom de ce journal. Il n'est nul besoin d'argent; mais si, vous voulez, vous pouvez joindre 50 centimes en timbres de votre pays pour frais de poste et travaux d'écriture. Adressez votre lettre affranchie à 25 centimes à Roxroy, Dépt. 1931 H., 42 Emmastraat, La Haye, Hollande.

Les lettres de tous pays sont distribuées régulièrement en Hollande.

Fabrique électro-chimique cherche de suite un bon

CANTINIER

sérieux et capable pour tenir une cantine.

Adresser les offres par écrit au Confédéré sous chiffres 19420.



Si vous voulez savoir exactement le temps qu'il fera le lendemain demandez tout de suite l'envoi de mon **BAROMETRE « EXACT »** comme le modèle ci-contre, avec indication, **FR. 3** contre remboursement au prix de **FR. 3** contre remboursement.

Ce baromètre est le meilleur prophète indiquant le temps exactement au moins 24 heures à l'avance. Bonne marche garantie. Très belle garniture p. chambres.

C. Wolter-Mœri, Fabrique d'horlogerie La Chaux-de-Fonds Catalogues pour montres, régulateurs, réveils, chaînes, bijouterie, gratis et franco

Banque de Brigue

Brigue
Capital-Actions Fr. 1.000.000.—
entièrement versé
Réserves Fr. 350.000.—
Compte de chèques postaux II. c. 253

La Banque accepte des dépôts :

en comptes-courants à **3 1/2 - 4 %** ;
sur carnets d'épargne à **4 1/4 %**
contre obligations à **4 1/2 %** en coupures de **Fr. 500** et de **Fr. 1.000.—**

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur : **Monsieur Jules Morand, avocat à Martigny.**

Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH - GENÈVE

Cercueils. Couronnes. Cierges.
Articles funéraires

Dépôt pour le canton du Valais :
Oscar MARIETHOD, représentant, Sion
Bureau et magasin : Rue du Rhône

Louis BARLATEY, représentant, Monthey

Démarches et renseignements gratuits.

Machines à écrire

Underwood — Monarch — Remington
Rubans — Carbone

H. HALLENBARTER, Sion.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand à Martigny-Bourg, agissant pour Milles Hortense et Cécile Morand et M. Marius Morand, au même lieu, exposera en vente aux enchères publiques, le dimanche 23 juin 1918, à 2 h. de l'après-midi, au Café de l'Hôtel-de-Ville, à Martigny-Ville, les 2 immeubles suivants, sis à Martigny-Ville :

Un pré aux Bonnes-Luites de 5530 m² ;
Un pré à Pré de Croix de 2860 m².

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères.

D. MORAND, avocat.

Bois à vendre

225 plantes mélèze cubant environ 250 m³.
80 plantes sapin blanc et épicéa cubant environ 75 m³, à Praz du Four, rière la commune de Vérossaz.
S'adresser à l'Inspecteur forestier du VI^{ème} arrondissement, à Monthey.

La Banque Populaire Valaisanne (S. A.) SION

émet jusqu'à nouvel avis des

Obligations nominatives

ou au porteur au **5 %**

La Direction.

Henri Spahr. Albert de Torrenté.

Banque Commerciale Valaisanne

CH. EXHENRY & C^{IE} — MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

Se charge de toutes opérations de banque

Prêts hypothécaires

REÇOIT DES DÉPÔTS D'ARGENT A **5 %**

A louer à Ravoire s. Martigny pour la saison d'été

un Chalet-Café-Restaurant

très bien meublé avec piano
Parc ombragé. — Vue superbe
Bonnes conditions.

S'adresser à M. E. MARTY, à Ravoire.

Timbres en caoutchouc

à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

Imprimerie Commerciale, Martigny

Avenue de la Gare

Téléphone 52

Maison fondée en 1896

Téléphone 52

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues illustrés, Prix-Courants, Statuts,

Actions, Obligations, Traités, Chèques,

En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires, Memorandums,

Affiches, Programmes,

Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès livrées en 1 h.

Cartes de visite, d'adresse et de convocation,

Etiquettes pour bouteilles — Etiquettes volantes ou gommées,

Livres à souche, Registres,

Cartes des mets — Cartes des vins pour hôtels et restaurants,

Sacs de paye et sacs d'échantillons,

Lettres de voiture — Cartes-notes, Prospectus, Menus, Diplômes.

Se recommande spécialement aux

Communes, Administrations, Banques, Sociétés, Hôtels, Entreprises.

Quel chalet

à la montagne prendrait en pension jeune fille, pas difficile, ayant besoin de repos.

Faire offres avec prix sous M. 2937 X., à Publicitas S. A. Genève.

On demande des

haricots secs

Toutes quantités.
Faire offres à Crescentino, St-Maurice.

On demande une

personne

pour aider au ménage et servir au magasin.

S'adresser au « Confédéré ».

BON-PRIME

Offert aux abonnés et lecteurs du « Confédéré »
Découpez ce bon-prime et envoyez-le avec votre adresse à M. Sonym, 61, rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds. Vous recevrez gratuitement le catalogue illustré et complet de chansons, romances, duos, monologues, chansons comiques, trucs de prestidigitation, farces-atrappes, pièces de théâtre, etc.

On demande

Casseroliers, filles de cuisine, portier, cuisinière, commissionnaire, bergers de montagne, domestique de campagne.

Entrée de suite

Bureau de Placement, Bagnes.

Dartres

Eczémas
Varices
Hémorroïdes
et toutes les maladies de la **peau**
sont radicalement guéries par le **Baume du Chalet**

composé exclusivement d'essences de plantes. Pot avec mode d'emploi franco contre remboursement de 2 fr. Dépôt des Produits du Chalet, 1 rue Cavour, Genève.

On cherche

dans chaque localité personne ayant relations pour renseignements faciles, sans aucun dérangement. Bonne rétribution.

Ecrire case postale 12.580, à Vevey.

A vendre un petit chien

bon pour la chasse aux taupes et pour la garde.

On achèterait d'occasion

poussette anglaise

S'adresser au « Confédéré ».

On demande

2 ouvriers charpentiers

S'adresser à Jules Cretton, à Martigny-Ville.

Envoi direct aux particuliers !

500 cigarettes

MARYLAND fines
Seulement 7.50 plus le port.
Case postale 18652, Berne

Couturière

Robes et Confections
demande de suite **ouvrières et rassujetties** parlant français. Seraient nourries, logées et bien rétribuées.
Adresser offres **Atelier de couture**, Avenue de Corsier, 12, Vevey.

Appareils

photographiques

Neufs et d'occasion

ACHATS ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques Pellicules

Films pack Papiers

Cartes postales

Prod. chimiques Expéditions

Catalogues gratuits

A. Schnell

Place St-François, LAUSANNE

Je suis toujours acheteur de beaux

FRÈNES

au plus haut prix.

Paiement comptant

R. FRÉTZ, commerce de bois, à Vevey.

PERDU

de l'Hôtel Marty, à Champex; jusqu'au chalet Sauthier une

jaquette

en laine bleue nattier.

Renseigner ou rapporter contre récompense au Confédéré.

A vendre un porc mâle

de 6 1/2 tours

S'adresser à Moulin Frédéric à Martigny-Ville.

CHALET

Employé cherche petit chalet de 2 chambres pour 3 semaines dès 15 juillet. Confort pas désiré. Altitude 1200-1500 m.

Offres à M. CHAVE, direction de Police, Lausanne.

Famille vaudoise cherche p. été

Chalet meublé

4 ou 5 p., cuisine, avec galerie au soleil, région Martigny-Sion, entre 1000 et 1500 m. Adresser offres et prix sous chiffres D. 12.249 L., Publicitas, Lausanne.

CHEVEUX

Le soussigné est toujours acheteur de démolures de cheveux de dames, de toute couleur, au plus haut prix.

Henry HONEGGER

coiffeur, Monthey

On demande à louer

pour l'été un

chalet de 7 lits

Adresser offres au Dr BARBEY, Terreaux, Lausanne.

On cherche

pour un mois, à partir du 20 juin, une

personne

propre, soignée, sachant cuire, pour petit ménage à Saxon.

S'adresser à Mlle FAMA, 96 Avenue d'Ouchy, Lausanne.

A vendre

une mule de 3 mois

S'adresser à Valentin Moret, à Charraz.

Guérison complète du

Goutte et des Glandes

par notre **Friction antigoutteuse**, seul remède efficace et garanti inoffensif. Prix demi-flacon 2 fr. 50, 1 flacon 4 fr. Succès garanti, même dans les cas les plus opiniâtres. Pharmacie du Jura, Bienne

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à H. NALBAN, pharm. dipl., Petit-Lancy, Genève.

Sage-femme diplômée

Mme J. ZAUGG

14, Rue Croix d'Or

GENÈVE

Consultations tous les jours. Pensionnaires.

Cerises -- Rhubarbe

Légumes frais

Suis acheteur de toutes quantités

M. GAY, Sion.

Semences

potagères

de la renommée Maison Wat-

ter, de Berne, au

Parc Avicole, Sion

NOUVEAUTE

RASOIR de sûreté américain genre Gillette garanti, impossible de se couper et rasé avec une finesse extrême, fortem. argenté, à 6 tranchants fr. 4.75, soigné fr. 5.95; à 12 tranch. fr. 7.50. Luxe fr. 8. Muleto fr. 9; Globe-Trotter à 2 lames fr. 12; Vérit. Gillette, Apollo, Auto-Stop, à 24 tranch. fr. 28; lames de rechange dep. 40 ct. Réparat. et aiguisages en tous genres. Louis ISCHY, fabr. Payerne, Catal. gratis et franco.

trême, fortem. argenté, à 6 tran-

chants fr. 4.75, soigné fr. 5.95;

à 12 tranch. fr. 7.50. Luxe fr. 8.

Muleto fr. 9; Globe-Trotter à

2 lames fr. 12; Vérit. Gillette,

Apollo, Auto-Stop, à 24 tranch.

fr. 28; lames de rechange dep.

40 ct. Réparat. et aiguisages en

tous genres. Louis ISCHY, fabr.

Payerne, Catal. gratis et franco.